

DOSSIER D'INTENTION D'INSCRIPTION INTERNAT D'EXCELLENCE COLLEGE LA FAYETTE RENTREE 2024

Comment déposer la candidature ?

Imprimer le dossier et compléter les pages 2 à 5.

Retourner le dossier complété avec les bulletins du 1er et 2ème trimestre avant le 24 mai 2024.

Par courrier au COLLEGE LA FAYETTE, 1 rue du général Lafayette 43000 LE PUY-EN-VELAY ou par mail à l'adresse : Ce.0430025u@ac-clermont.fr

L'assistante sociale de l'établissement peut faire parvenir directement au collège LA FAYETTE des éléments spécifiques.

Le dossier doit être transmis avant le 24 mai 2024.

Nous vous contacterons entre le 24 mai et le 31 mai pour nous assurer de la bonne compréhension des données transmises dans le dossier.

Si vous n'avez pas visité le collège, un rendez-vous sera fixé pour vous rencontrer avec votre enfant.

La commission de sélection des dossiers se tiendra la semaine du 3 au 7 juin 2024.

Vous serez informé mi-juin du résultat de la sélection du dossier associée à la décision d'affectation de l'inspection académique.

Si celle-ci est positive, l'inscription au collège LA FAYETTE avec internat aura lieu la semaine du 24 au 28 juin.

Pour toute question, n'hésitez pas à prendre contact avec l'établissement au 04 71 02 99 10

Ce dossier comporte :

- 1- Consignes et rappel du fonctionnement de l'internat page 1-2 à conserver**
- 2- le dossier de candidature page 3 à 5 à renvoyer avant le 24 mai.**
- 3- L'annexe au règlement intérieur pages 6 à 9 à conserver et qui sera complétée avec la famille le jour de la rentrée des internes.**



DOSSIER DE CANDIDATURE INTERNAT D'EXCELLENCE COLLEGE LA FAYETTE

FONCTIONNEMENT DE L'INTERNAT pour information

ENTRÉES ET SORTIES HEBDOMADAIRES

L'accueil des élèves internes est assuré entre le lundi 8h et le vendredi 17h00. Les élèves internes ne sont pas accueillis les week-ends et jours fériés.

Pour l'externat (8h00 à 17h00) les élèves internes sont soumis au régime de sortie « C » : l'élève est présent de 8h00 à 17h00 au collège indépendamment de son emploi du temps.

Pour l'internat (17h00 à 8h00) l'élève doit être présent au sein du collège sauf en cas d'autorisation de sortie hebdomadaire à préciser sur l'annexe 1 ou en cas d'autorisation d'absence exceptionnelle transmise à l'établissement au moins 24h00 à l'avance par écrit via l'ENT ou le carnet de correspondance.

Lorsqu'un élève est dans l'impossibilité de rentrer à l'heure prévue au collège, ses parents sont priés d'en informer l'établissement par téléphone et de confirmer cette information par écrit.

HORAIRES (à titre indicatif sous réserve d'adaptations)

MATIN :	Lever pour un petit déjeuner entre 7h20 à 7h40	
	Un goûter est distribué tous les jours à 15h00	
SOIR :	17h00 à 19h00	Activités encadrées (étude surveillée, dispositif devoirs faits, ateliers, activité sportive, bibliothèque...)
	19h00 à 19h45	REPAS
	19h45 à 20h15	Activités encadrées (cours, foyer, ateliers, activité sportive ...)
	20h15	MONTEE A L'INTERNAT avec séparation filles garçons
	20h15 à 21h00	TEMPS LIBRE A L'INTERNAT
	21h à 21h25	TEMPS CALME dans les chambres
	21h30	EXTINCTION DES FEUX

L'utilisation des smartphones est autorisée pour les internes :

à 17h00, avec l'autorisation du maître d'internat avant l'activité encadrée.

de 19h45 à 21h00 (cours, foyer des élèves et internat) et de 7h40 à 7h50 (sur le parvis du collège). Les smartphones seront remis au maître d'internat à 21h00. Les smartphones ne sont pas autorisés au moment du repas et du petit déjeuner.

REGLES DE VIE

Le règlement intérieur du collège s'applique pour l'externat et l'internat hormis les aménagements spécifiques liés à l'utilisation des smartphones.

Un état des lieux sera fait dans chaque chambre (disposant de 1 à 4 lits) en début et en fin d'année. En cas de dégradation, les réparations seront à la charge des familles des élèves concernés.

Les lieux de vie doivent être respectés et l'élève appliquera les mêmes règles de vie et d'hygiène qu'à la maison : rangement des chaussures et des bagages ; chambre en ordre ; lit fait et parties communes maintenues propres (salles de bain, toilettes).

Le comportement de chacun doit être respectueux de l'autre.

Les besoins et attentes de chacun doivent être respectés en prenant en compte les écarts d'âge possible entre les élèves (de la 6^{ème} à la 3^{ème}).

Le maître d'internat est l'adulte responsable en lien direct avec l'élève interne. Il a autorité sur les élèves, fait partie de l'équipe éducative et maintient le lien avec la famille.

DEPART D'URGENCE DE L'INTERNAT

Chaque élève interne doit pouvoir être récupéré rapidement par la famille pour pouvoir pallier : à un impératif de santé (élève malade ou mesures sanitaires exceptionnelles) ;

à un impératif structurel (fermeture temporaire exceptionnelle de l'internat) ;

à un comportement inadapté ou anormal de l'élève incompatible avec sa prise en charge.

Les familles, doivent désigner une personne pouvant prendre en charge l'élève en cas d'urgence et d'indisponibilité. Cette personne pourra ainsi répondre à l'urgence au cas où la famille viendrait à ne pas être joignable ou si elle est éloignée géographiquement.

DOSSIER DE CANDIDATURE INTERNAT D'EXCELLENCE COLLEGE LA FAYETTE

Pages 3 à 5 à transmettre avant le 24 mai 2024 ou le plus rapidement possible : ce.0430025u@ac-clermont.fr)

L'ÉLÈVE

Nom : Prénom :

Né(e) le / / Fille Garçon

Classe demandée ? 6^e 5^e 4^e 3^e Rentrée scolaire :

L'élève est-il boursier ? Oui Non Si oui, nombre de part(s) de bourse :

L'élève est-il issu des quartiers politique de la ville ? Oui Non

L'élève est-il déjà interne au collège LA FAYETTE Oui Non

Si non, a-t-il visité l'internat du collège LA FAYETTE ? Oui Non

L'élève bénéficie-t-il d'un suivi particulier ? Orthophoniste Psychologue Ergothérapeute

Autre, préciser :

Pratique d'un sport ou d'une activité culturelle ? Oui Non lequel ou laquelle :

L'élève a-t-il un projet spécifique de pratique en club, associations... sur les temps d'internat oui non

Si oui lequel et avec quelles contraintes horaires :

Langue vivante A : ANGLAIS Langue vivante B (pour les 5^e 4^e 3^e) : Espagnol Italien Allemand

Options pratiquées cette année :

Options demandées : Section foot Section croix rouge CHAM rugby CHAM athlétisme

Langue et Civilisation Européenne Langue et Civilisation Ancienne Chorale Asso sport UNSS

L'élève bénéficie-t-il d'un accompagnement éducatifs particuliers ?

ULIS SEGPA PAP PAI PPS / Gevasco / MDPH

Autre dispositif, préciser :

DOSSIER DE CANDIDATURE INTERNAT D'EXCELLENCE COLLEGE LA FAYETTE

Pages 3 à 5 à transmettre avant le 24 mai 2024 ou le plus rapidement possible : ce.0430025u@ac-clermont.fr)

LES RÉPRESENTANTS LÉGAUX

<input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> autre préciser : <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> autre préciser : <input type="text"/>
Nom / Prénom : <input type="text"/>	Nom / Prénom : <input type="text"/>
Adresse : <input type="text"/>	Adresse : <input type="text"/>
CP : <input type="text"/> VILLE : <input type="text"/>	CP : <input type="text"/> VILLE : <input type="text"/>
<input type="checkbox"/> L'adresse ci-dessus est aussi l'adresse de résidence du candidat	<input type="checkbox"/> L'adresse ci-dessus est aussi l'adresse de résidence du candidat
Téléphone : <input type="text"/> ou <input type="text"/>	Téléphone : <input type="text"/> ou <input type="text"/>
Email : <input type="text"/>	Email : <input type="text"/>

En cas de déménagement à venir, future adresse du candidat et date d'emménagement :

MOTIVATIONS POUR UNE SCOLARISATION EN INTERNAT (ZONE D'EXPRESSION LIBRE) :

<input type="text"/>

La motivation et l'engagement porteront notamment sur l'acceptation des dispositifs d'accompagnement scolaire, des offres d'ouverture culturelle et sportive ainsi que des exigences de la vie en collectivité. Quelques exemples de situations : familles appartenant aux milieux sociaux les plus éloignés de la culture scolaire ou dont les conditions de vie et d'existence sont peu propices à l'étude ; élève issu de milieu rural isolé ; manque de disponibilité ou difficultés d'encadrement éducatif (par exemple : deuil, familles à horaires de travail décalés, réorganisation de la cellule familiale) ; élèves bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance dans le cadre du projet pour l'enfant ou l'adolescent en lien avec l'offre pédagogique, culturelle et/ou sportive offerte par le collège...

Fait à [lieu] , le [date] : / /

Signature(s) du(des) représentant(s) légal(ux) qui ont pris connaissance du fonctionnement de l'internat en page 2 .

En cas de parents séparés ou divorcés, la signature des deux parents est obligatoire.

SIGNATURE

SIGNATURE

DOSSIER DE CANDIDATURE INTERNAT D'EXCELLENCE LA FAYETTE

Pages 3 à 5 à transmettre avant le 24 mai 2024 ou le plus rapidement possible : ce.0430025u@ac-clermont.fr

RENSEIGNEMENTS EDUCATIFS ET SCOLAIRES

Fiche d'évaluation à renseigner par le professeur principal ou le professeur des écoles en lien avec l'équipe éducative (enseignant, CPE, psychologue de l'Éducation nationale ...)

Documents à joindre : bulletins scolaires de l'année en cours.

À quel niveau ses résultats situent-ils l'élève ? Excellents Très bons Bons Assez bons

Disciplines dans lesquelles il ou elle réussit :

Disciplines dans lesquelles il ou elle connaît des difficultés :

Aptitudes à la réussite	Très grande	Grande	Moyenne
Résultats scolaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Participation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sens du collectif	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Motivation à intégrer un internat	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Comportement compatible avec les règles de vie en collectivité, vie en internat	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Potentiel de développement dans les domaines suivants	Très grande	Grande	Moyenne
Méthodes de travail	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Organisation du temps de travail	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Construction d'un raisonnement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Maîtrise de l'écrit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Maîtrise de l'oral	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autonomie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Avis motivé du professeur principal ou des écoles en lien avec l'équipe éducative (professeurs, CPE, psychologue de l'Éducation nationale) pour le projet de l'élève et l'adhésion de celui-ci.

Nom / Prénom : Qualité :

Signature

Avis Chef d'établissement

Nom / Prénom : Qualité :

Signature

1 – ENTREES ET SORTIES HEBDOMADAIRES

L'accueil des élèves internes est assuré entre le lundi 8h et le vendredi 17h00. Les élèves internes ne sont pas accueillis les week-ends et jours fériés.

Pour l'externat (8h00 à 17h00) les élèves internes sont soumis au régime de sortie « C » : l'élève est présent de 8h00 à 17h00 au collège indépendamment de son emploi du temps.

Pour l'internat (17h00 à 8h00) l'élève doit être présent au sein du collège sauf en cas d'autorisation de sortie hebdomadaire à préciser sur l'annexe1 ou en cas d'autorisation d'absence exceptionnelle transmise à l'établissement au moins 24h00 à l'avance par écrit via l'ENT ou le carnet de correspondance.

Lorsqu'un élève est dans l'impossibilité de rentrer à l'heure prévue au collège, ses parents sont priés d'en informer l'établissement par téléphone et de confirmer cette information par écrit.

2 – HORAIRES (à titre indicatif sous réserve d'adaptations)

MATIN :	Lever pour un petit déjeuner entre 7h20 à 7h40	
	Un goûter est distribué tous les jours à 15h00	
SOIR :	17h00 à 19h00	Activités encadrées (étude surveillée, dispositif devoirs faits, ateliers, activité sportive, bibliothèque...)
	19h00 à 19h45	REPAS
	19h45 à 20h15	Activités encadrées (cours, foyer, ateliers, activité sportive ...)
	20h15	MONTEE A L'INTERNAT avec séparation filles garçons
	20h15 à 21h00	TEMPS LIBRE A L'INTERNAT
	21h à 21h25	TEMPS CALME dans les chambres
	21h30	EXTINCTION DES FEUX

L'utilisation des smartphones est autorisée pour les internes : à 17h00, avec l'autorisation du maître d'internat avant l'activité encadrée. de 19h45 à 21h00 (cours, foyer des élèves et internat) et de 7h40 à 7h50 (sur le parvis du collège). Les smartphones seront remis au maître d'internat à 21h00. Les smartphones ne sont pas autorisés au moment du repas et du petit déjeuner.

3 – REGLES DE VIE

Le règlement intérieur du collège s'applique pour l'externat et l'internat hormis les aménagements spécifiques liés à l'utilisation des smartphones.

Un état des lieux sera fait dans chaque chambre (disposant de 1 à 4 lits) en début et en fin d'année. En cas de dégradation, les réparations seront à la charge des familles des élèves concernés. Les lieux de vie doivent être respectés et l'élève appliquera les mêmes règles de vie et d'hygiène qu'à la maison : rangement des chaussures et des bagages ; chambre en ordre ; lit fait et parties communes maintenues propres (salles de bain, toilettes).

Le comportement de chacun doit être respectueux de l'autre.

Les besoins et attentes de chacun doivent être respectés en prenant en compte les écarts d'âge possible entre les élèves (de la 6^{ème} à la 3^{ème}).

Le maître d'internat est l'adulte responsable en lien direct avec l'élève interne. Il a autorité sur les élèves, fait partie de l'équipe éducative et maintient le lien avec la famille.

4 – SORTIES LIBRES DU MERCREDI APRES-MIDI / ENTRAINEMENTS / ACTIVITES EXTERNES AU COLLEGE

Un élève interne peut être autorisé par ses parents à sortir seul du collège les mercredis de 13h à 17h pour participer à une activité externe au collège.

Pour cela, la demande de sortie (**ANNEXE 1**) devra être remplie et visée par les parents.

Les familles qui accordent cette autorisation prennent l'entière responsabilité (morale, matérielle, civile...) de leur enfant dans le temps hors des murs du collège.

En fonction des possibilités de fonctionnement du collège, un accompagnement de l'enfant lors des déplacements peut être convenu (jeune âge, pour les premiers entraînements...).

Les parents (ou personnes de confiance) peuvent venir chercher leur enfant au bureau de la vie scolaire le mercredi entre 12h à 13h. Ils devront le ramener au collège (bureau de la vie scolaire) pour 17h.

Les parents pourront adresser une demande écrite de sortie exceptionnelle à la Conseillère Principale d'Education, **au plus tard le lundi pour le mercredi**, dans le cas où ils ne viendraient pas chercher directement leur enfant.

5 – DEPART D'URGENCE DE L'INTERNAT

Chaque élève interne doit pouvoir être récupéré rapidement par la famille pour pouvoir pallier :

- à un impératif de santé (élève malade ou mesures sanitaires exceptionnelles) ;
- à un impératif structurel (fermeture temporaire exceptionnelle de l'internat) ;
- à un comportement inadapté ou anormal de l'élève incompatible avec sa prise en charge.

Les familles, doivent désigner une personne pouvant prendre en charge l'élève en cas d'urgence et d'indisponibilité. Cette personne pourra ainsi répondre à l'urgence au cas où la famille viendrait à ne pas être joignable ou si elle est éloignée géographiquement.

6 – TROUSSEAU

Literie pour Lit 90*200 cm :	Nécessaire de toilette :
<ul style="list-style-type: none">- 1 drap housse- 1 couette- 1 housse de couette- 1 oreiller avec sa taie	<ul style="list-style-type: none">- Trousse de toilette- 2 Serviettes de toilette- 2 draps de bain- 1 sac pour le linge sale- 1 paire de pantoufles ou de claquette

AUTORISATION DE SORTIE POUR LE MERCREDI

VALABLE TOUTE L'ANNEE SCOLAIRE

Je soussigné(e)(nom, prénom) :
responsable légal de (nom, prénom, classe) :.....

- N'autorise PAS mon enfant à sortir seul du collège les mercredis après-midi.
 - Autorise mon enfant à sortir seul du collège **tous les mercredis** après-midi **de 13h00 à 17h00**.
 - Autorise mon enfant à sortir seul du collège **tous les mercredis** après-midi à partir **de 13h00 et jusqu'au jeudi matin**h.
 - Autorise mon enfant à participer aux activités de l'UNSS **les mercredis** après-midi **de 13h00 à 15h30 avec une prise en charge et un retour au collège**.
 - Autorise mon enfant à participer aux activités de l'UNSS **les mercredis** après-midi **de 13h00 à 15h30 mon enfant rentrera seul au collège à l'issue des entraînements pour un retour attendu à (16h00 préconisé)**.
- Autre cas à préciser :

Je décharge le collège de toute responsabilité pendant le temps d'absence de mon enfant.

Signature des parents Fait à le
Signature de l'élève,

AUTORISATION DE SORTIE POUR LES ENTRAINEMENTS ET/OU ACTIVITES EXTERNES AU COLLEGE

Je soussigné(e)(nom, prénom) :
Responsable légal de (nom, prénom, classe) :.....
L'autorise à quitter le collège seul pour participer aux activités suivantes.

Activité	Lieu	Jour(s)	Absence du collège de	Contact et téléphone
		h..... àh.....	
		h..... àh.....	
		h..... àh.....	

Je décharge le collège de toute responsabilité pendant le temps d'absence de mon enfant.

Signature des parents Fait à le
Signature de l'élève,

**PERSONNE DE CONFIANCE POUVANT PRENDRE EN CHARGE UN ELEVE EN
LIEU ET PLACE DE SA FAMILLE**

Je soussigné(e) NOM : Prénom :

responsable légale de l'élève : NOM : Prénom :

scolarisé en tant qu'interne au collège La Fayette pour l'année scolaire...../.....

Accepte que mon enfant désigné ci-dessus puisse être pris en charge dans le cadre d'un départ d'urgence du collège La Fayette en mon absence ou à ma demande par la personne de confiance désignée ci-dessous :

NOM : Prénom :

Domicilé(e).....
.....

Téléphone : Fixe...../...../...../...../..... Mobile...../...../...../...../.....

Le responsable légal de l'élève

La personne de confiance acceptant de prendre en charge l'élève en lieu et place de sa famille

Signature

Signature